



Direction des travaux publics et des transports
Office des eaux et des déchets
Utilisation des eaux
Eau d'usage et pompes à chaleur

Reiterstrasse 11
3013 Berne
+41 31 633 38 11
info.awa@be.ch
www.be.ch/oed

Notice d'information du 16 décembre 2021

Demande de concession pour l'usage des eaux publiques en vue d'irrigation de surfaces agricoles

Conformément à l'art. 9 de la loi du 23 novembre 1997 sur l'utilisation des eaux (LUE)

Demande pour nouvelle concession renouvellement sans changement
 modification de la concession renouvellement avec changement

Requérant (concessionnaire)

Nom
Adresse

Téléphone
Courriel

Point de prélèvement d'eau

Commune
Adresse
Coordonnées nationales E= / N= Parcelle

Angaben zur Nutzung

Eaux concernées (eaux souterraines, source, nom du cours d'eau)

Installation de pompage

fixe mobile

Dispositif de prélèvement (seulement pour les eaux de surface)

fixe mobile

Marque de la / des pompe(s) Nombre

Débit maximal _____
(en l/min ou m³/h)

Surface irriguée totale en ha _____

Surface irriguée en moyenne en ha _____

Type de cultures _____

Système d'irrigation _____
(rampe, goutte-à-goutte, enrouleur, etc.)

Estimation de la consommation d'eau _____
(en m³ par an)

Intégré dans la concession globale oui non N° concession _____
(si existante)

Date de la mise en exploitation _____

Les documents requis sont joints à la demande

Nom du requérant _____
en caractères d'imprimerie

Date et signature valable _____
du requérant

Documents à joindre à la demande

(Conformément à la notice, aux explications et à la description des documents à joindre à la demande pour l'irrigation de surfaces agricoles)

- Plan de situation indiquant le point de prélèvement et la surface à irriguer.
- En cas d'installations de prélèvement fixes : plans détaillés (plan et coupes) du captage et de la restitution.
- En cas de mise à contribution d'installations privées (un canal p. ex.) et de la propriété d'autrui : consentement du propriétaire.
- En cas d'utilisation des eaux souterraines : éventuellement une expertise hydrogéologique.
- En cas d'utilisation des eaux de surface, selon le type de cours d'eau et si besoin : un rapport sur les débits résiduels.

Remarques

Important

1. En cas de mise à contribution d'installations privées (un canal p. ex.) et de la propriété d'autrui : le requérant doit obtenir le consentement du propriétaire et en fournir une attestation à l'OED.
2. Tous les documents requis doivent être joints à la demande. L'Office des eaux et des déchets (OED) peut exiger d'autres données nécessaires à l'examen de la demande, notamment des analyses hydrogéologiques et des preuves que l'exécution du projet ne porte pas atteinte à des installations d'utilisation d'eau voisines.
3. Les autorisations supplémentaires nécessaires à une demande de concession pour l'utilisation d'eaux de surface seront demandées par l'OED.
4. En cas de nouvelle construction ou de modifications de construction : formulaire de demande de permis de construire et annexes requises (l'autorité qui délivre la concession est en général l'autorité directrice).

La demande ainsi que toutes les annexes doivent être adressées en deux exemplaires à l'OED.